

DELIBERATION N°56/2022

Le **Mardi 8 novembre 2022** à 9h30, le conseil d'administration de l'Etablissement Public Foncier Local de la Savoie, légalement convoqué, s'est réuni dans les locaux de l'EPFL sous la présidence de Monsieur Jean-Marc LÉOUTRE.

Date de convocation : 27/10/2022

Nombre de membres en exercice : 27

ADHERENTS	Nom du titulaire	Présent	Pouvoir	Excusé/Absent	Nom du Suppléant	Présent
CA GRAND CHAMBERY	LEOUTRE Jean-Marc	x			BERTHOUD Luc	
	DYEN Michel	x			TURNAR Alexandra	
	GENNARO Alexandre		x		BOIS-NEVEU Arthur	
	MORAT Franck		x		CHARLES Corinne	
	WOLFF Corine	x			THIEFFENAT Alain	
CC CŒUR DE SAVOIE	DUC Jean-François			x	LEVANNIER Caroline	
	MONTBLANC Jean-Claude			x	GUILLAUD Jean-Pierre	
CC YENNE	VERRON Frédéric			x	MOIROUD François	
CA ARLYSERE	BATAILLER Michel	x			JARRE Jean-Pierre	
	HUGUET Emmanuel			x	MEUNIER Edouard	
	ZOCCOLO Alain	x			BERTHET Sandrine	
CC VAL GUIERS	CAGNIN Georges	x			LESAGE Claude	
CC LAC AIGUEBELETTE	ILBERT Thomas	x			ZUCCHERO Pascal	
CC CŒUR DE CHARTREUSE	LABRUDE Evelyne	x			MAISONNIER Raphaël	
GRAND LAC -CA LAC DU BOURGET	GUIGUE Thibaut	x			VAIRYO Nicolas	
	MERCIER Yves	x			MAITRE Florian	
	ROGNARD Olivier			x	FONTAINE Nathalie	
CC CANTON DE LA CHAMBRE	BOST Philippe	x			DUPENLOUP Jacqueline	
CC CŒUR DE MAURIENNE ARVAN	MARGUERON Jean-Paul	x			BAUDRAY Fabrice	
CC PORTE DE MAURIENNE	AUGEM Jean-Michel		x			
CC CŒUR DE TARENTEISE	KISMOUNE Nouare			x	ROCTON Christian	
CC HAUTE MAURIENNE-VANOISE	SACCHI Christian			x	RAFFIN Jean-Claude	
CC HAUTE TARENTEISE	FRAISSARD Jean-Claude			x	CAMPERS Joëlle	
CC MAURIENNE-GALIBIER	ROUGEAUX Jean-Pierre			x	MANCUSO Gaetan	
COLLEGE SPECIAL	MARCHAND-MAILLET Thierry	x			BOUTY Georges	
REGION	BONNIVARD Emilie		x		VIAL Cédric	
DEPARTEMENT	MAITRE Florian			x	PROVOST Patrick	

TOTAL	13	4	10	0
TOTAL VOTANTS	17			
TOTAL VOIX	27			

Accusé de réception en préfecture
073-487899056-20221108-DEL56-2022-DE
Date de télétransmission : 14/11/2022
Date de réception préfecture : 14/11/2022

DELIBERATION N°56/2022

Objet : ACQUISITION

Opération 22-564 : FLUMET – Centre FNACA

Demandeur : FLUMET

Axe : Développement économique et Touristique

Durée portage demandée : 6 ans

Remboursement du capital stocké : 4 % par an puis solde

Taux de portage annuel HT :

Taux minoré de 1 % demandé par la collectivité : revitalisation des centres-bourgs

En date du 13/09/2022, le conseil d'administration a délibéré pour l'acquisition de l'hôtel du Mont-Blanc appartenant à la FNACA (Fédération Nationale des Anciens Combattants d'Algérie et du Maroc) sur la commune de Flumet.

Conformément à la délibération 70/2021, déléguant au Directeur de l'EPFL l'exercice du droit de préemption, les membres du conseil d'administration sont informés que la préemption a été exercée le 7/11/2022.

Localisation	Référence cadastrale	Adresse	Surface (m ²)	Nature cadastrale	Zonage	Prix
Flumet	B141	97 Rue DU MONT BLANC	700 m ²	Hôtel	UA	450 000 €

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord quant à l'acquisition des parcelles mentionnées ci-dessus au prix indiqué par voie de préemption et accepte le taux minoré de 1 %.

Le 14/11/2022

Le Président

Jean-Marc LÉOUTRE

VOTE :	
Pour	17
Contre	0
Abstentions	0



Accusé de réception en préfecture
073-487899056-20221108-DEL56-2022-DE
Date de télétransmission : 14/11/2022
Date de réception préfecture : 14/11/2022